

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONSNOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	67
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	13

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026**Date de la Convocation

9 JUIN 2026

Date d’Affichage

9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Téco - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Emmanuel KESSLER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Joëlle BERTHOMIEU à Marie MONTELS, Henri BES à Benjamin VERDEIL, Michel CARIVEN à Jean-Brice TERZIEFF, Jennifer CHEVALIER à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Nicolas GERAUD à Fabienne MOLINIER, Xavier GAY à Marie GRANEL, Jean-Claude LABORIE à Lara TRAGAN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Philippe RETHORE à Martine TERRIER, Paul SALVADOR à Christophe GOURMANEL, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Thomas DOMENECH, Lucie DUCOS, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrice LAPEYRE, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Fabien FENESTRE

N°160_2026

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Aménagement des espaces publics de l'Îlot du Gouch à Graulhet - Actualisation du coût d'opération prévisionnel suite à l'attribution des marchés de travaux et du plan de financement prévisionnel

Exposé des motifs

Pour rappel, l'îlot du Gouch, situé au cœur du quartier médiéval de Panessac au centre-ville de Graulhet, dans un site protégé au titre des Monuments Historiques (site inscrit de Panessac et périmètre de protection du Pont vieux), a été fléché secteur d'intervention prioritaire dès 2012 dans

le cadre d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine mise en œuvre par l'intercommunalité.

Le projet de requalification de l'Ilôt du Gouch est constitué de deux volets :

- le volet habitat porté par Tarn Habitat, maître d'ouvrage d'une opération logements qui comprendra huit logements locatifs sociaux et quatre maisons en accession
- le volet requalification des espaces publics dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération au titre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec la Commune de Graulhet en mai 2018 transférant temporairement la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux initialement estimé en phase AVP en 2017 à 656 744 € H.T. a été actualisé par le maître d'œuvre en novembre 2025 pour un montant de travaux H.T. de 733 085,04 € H.T. en phase PRO.

Le coût prévisionnel d'opération actualisé en phase PRO était de 835 691,66 € H.T. (1 002 829,99 € T.T.C.)

Suite à la consultation pour les marchés de travaux, les marchés de travaux ont été notifiés pour un montant de 700 783,15 € H.T. auquel doit être ajouté le mobilier d'éclairage public et un avenant n°4 du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise à jour des honoraires porte la rémunération du maître d'œuvre à 47 380,09 € H.T. (estimé antérieurement à 50 560,29 €). Par ailleurs, les études et frais divers (constat d'huissier, géomètre...) s'élèvent à 30 666,83 € H.T. (estimés antérieurement à 52 046,33 €).

Le coût d'opération prévisionnel actualisé à ce jour est de 819 084,59 € H.T.

Il convient d'actualiser le cout d'opération et le plan de financement prévisionnels présentés dans la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER Priorité 5.

Ancien coût d'opération et plan de financement prévisionnels :

Dépenses	Coût € H.T.	Recettes		Taux
TRAVAUX				
Travaux préparatoires (installation, dépose/démolition/évacuation dépôts sauvages, terrassements)	189 012,50	FEDER	260 000,00	31%
Voirie	209 237,50	Etat DSIL	116 035,04	14%
Signalisation, mobilier	11 476,00	Région Occitanie (acquis)	120 000,00	14%
Maçonneries et aménagements divers	165 705,00	Département du Tarn (acquis)	84 256,03	10%
Réseaux humides	74 275,00	Total subventions	580 291,07	69%
Espaces verts	32 179,04	Autofinancement	255 400,59	31%
Ferronnerie	31 200,00	dont part commune	127 700,29	
Mobilier éclairage public	20 000,00	dont part CAGG	127 700,30	
PRESTATIONS INTELLECTUELLES, ETUDES				
MOE	50 560,29			
Ingénierie diverse	52 046,33			
TOTAL GENERAL € H.T.	835 691,66		835 691,66	100%

Le coût d'opération actualisé et le plan de financement prévisionnels se présentent comme suit :

Dépenses	Coût € H.T.	Recettes		Taux
TRAVAUX				
Travaux préparatoires (installation, dépose/démolition/évacuation dépôts sauvages, terrassements)	286 133,90 €	Union Européenne FEDER	260 000,00 €	32%
Voirie	209 332,65 €	Etat DSIL	116 035,04 €	14%
Signalisation, mobilier	15 954,70 €	Région Occitanie (acquis)	120 000,00 €	15%
Maçonneries et aménagements divers	82 347,50 €	Département du Tarn (acquis)	84 256,03 €	10%
Réseaux humides	56 038,00 €	Total subventions	580 291,07 €	71%
Espaces verts	30 842,10 €	Autofinancement	238 793,52 €	29%
Ferronnerie	20 134,30 €	dont part commune	119 396,76 €	
Mobilier éclairage public	40 254,52 €	dont part CAGG	119 396,76 €	
TOTAL TRAVAUX	741 037,67 €			
PRESTATIONS INTELLECTUELLES, ETUDES				
MOE	47 380,09 €			
Ingénierie diverse	30 666,83 €			
TOTAL GENERAL H.T.	819 084,59 €		819 084,59 €	100%

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la décision du Bureau n°34_2018DB du 9 Avril 2018 portant sur le coût d'opération et le plan de financement prévisionnels du projet d'aménagement des espaces publics de l'Îlot du Gouch à Graulhet,

Vu la décision du Bureau n°15_2021DB du 22 février 2021 actualisant le plan de financement de l'opération,

Vu la décision du Bureau n°17_2026DB du 9 février 2026 portant sur l'actualisation du coût d'opération et du plan de financement prévisionnels au stade PRO et les demandes de subvention auprès de l'Etat et de l'Union Européenne,

Considérant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Graulhet signé le 17 mai 2018,

Considérant l'actualisation du coût d'opération prévisionnel suite à l'attribution des marchés de travaux et l'actualisation du montant de la maîtrise d'œuvre et des études et frais divers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le coût d'opération actualisé tel que présenté ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

- **autorise** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER Priorité 5 et de l'Etat au titre de la DSIL conformément au plan de financement prévisionnel, faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Vote Pour : 80
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **24 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne
Le **24 JUIN 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Fabien FENESTRE

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et pastides



Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.